

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 285

présenté par
M. Christophe et Mme Magnier

ARTICLE 10 UNDECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer la hausse de la « taxe soda », introduite au Sénat.

Dans le contexte de difficultés de pouvoir d'achat que nous connaissons, augmenter les taxes sur les produits de consommation pénaliserait les Français confrontés à la hausse des prix dans les supermarchés.